



Responsabilités d'un actionnaire minoritaire en sarl ?

Par **Oliv44**, le **15/09/2009** à **20:40**

Bonjour, rnrnUn ami souhaite monter sa SARL, il a besoin d'un actionnaire minoritaire. Il sera gérant.rnquelles sont les responsabilité de l'actionnaire minoritaire ? Notamment en cas de faillite, et plus généralement dans le fonctionnement courant de l'entreprisernrnMerci d'avance pour votre aide

Par **fabienne034**, le **16/09/2009** à **11:41**

Bonjour, rnrnSi l'actionnaire minoritaire ne signe rien d'autres que les AG de SARL et s'il ne dirige pas la société (concept de dirigeant de fait)rnrnvous n'avez aucun risque sauf la perte de votre capital investi.rnrnPour tout savoir sur les sociétés commerciales et immobilières:rnrn<http://www.fbls.net/STATUTS.htm>

Par **Oliv44**, le **17/09/2009** à **22:13**

Merci beaucoup